

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1er février 2018

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 30

**ACTIFE Quimper Cornouaille
Avenant n°1 à la convention de partenariat 2018-2021**

Dans le cadre d'une convention 2018-2021, Quimper Bretagne Occidentale soutient l'association ACTIFE (Action Territoriale pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi). Afin de permettre à ACTIFE de mener à bien ses activités, il est proposé de verser à l'association une subvention de 152 800 € au titre de l'année 2018, dont 40 000 € au titre des frais de fonctionnement de l'association.

L'association ACTIFE Quimper Cornouaille a été créée le 1^{er} janvier 2011, prenant ainsi la suite des missions confiées auparavant au Plan Local pour l'Insertion et de l'Emploi (PLIE) de Quimper Communauté, en l'élargissant à la Cornouaille.

Dans le cadre de la convention de partenariat, ACTIFE Quimper Cornouaille s'engage à :

- accueillir, orienter et accompagner les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi de longue durée afin de les insérer durablement dans l'emploi ;
- veiller notamment à assurer l'accompagnement des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, ainsi que les demandeurs d'emploi issus du quartier prioritaire de Kermoisan ;
- dans le cadre de l'égalité entre les hommes et les femmes, veiller à favoriser la mixité du public accueilli ;
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'accompagner chaque année 400 personnes résidant sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, avec un objectif de sorties dynamiques fixé à 50 %.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2018 (accusé de réception du 06/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Afin de permettre à l'association ACTIFE de mener à bien ses activités, après avoir délibéré, Mme Claire LEVRY-GERARD et M. Didier LENNON ne prenant pas part aux délibérations, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°1 à la convention 2018 - 2021 avec l'association ACTIFE Quimper Cornouaille ;

2 - d'autoriser le versement d'une subvention de 152 800 € au titre de l'exercice 2018 (imputation budgétaire : 523 6574 900), sachant que cette somme comprend l'avance de 51 000 € votée par le conseil communautaire lors de la séance du 12 décembre 2017.